



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 3 juin 2024 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau et Eric Fafard

ABSENTS : Monsieur le conseiller William Scott et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-06-110 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024

2024-06-111 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait quatre (4) personnes dans la salle. Mme Lise Rousseau a demandé qui faisait le nivelage car elle trouve que la niveleuse ne gratte pas assez profond. Ce sera mentionné à l'inspecteur en voirie.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

5.1 Appui financier au Parc Memorial Weir

CONSIDÉRANT QUE le comité de culture et loisirs de la municipalité d'Ogden organise plusieurs activités qui rassemblent les résidents d'Ogden et des autres municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden paie des milliers de dollars pour ces activités afin de pouvoir les offrir gratuitement aux gens et que ces activités sont tenues au parc Weir pendant l'été;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

CONSIDÉRANT QUE le Parc Memorial Weir a fait une demande de don municipal de la municipalité d’Ogden pour l’année 2024;

2024-06-112 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par monsieur Eric Fafard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d’Ogden accepte de faire un don de 1,500\$ au Parc Memorial Weir pour l'année 2024 à titre de geste de bonne volonté et en reconnaissance de l’utilisation du parc pour que les gens puissent venir profiter des activités gratuites offertes par la municipalité.

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d’urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d’urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d’urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d’urbanisme tenue le 14 mai dernier.

6.4 Demande de dérogation mineure - 520 Descente 22 – matricule 0687 22 6618

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à réduire de 572 m² le lot du propriétaire de la propriété situé au 520 Descente 22 afin d’agrandir le lot voisin situé au 560 Descente 22;

CONSIDÉRANT QUE ce transfert de superficie permettrait au demandeur de réaliser une installation septique en cour arrière et d’avoir accès minimalement à cette cour qui est actuellement trop exigüe;

CONSIDÉRANT QUE ce transfert de superficie ne pénalise pas le propriétaire et ne rend aucune de ces installations ou constructions non-conformes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne change aucunement la densité d’occupation du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a clairement exposé les motifs de cette demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT QU’un avis public a été affiché conformément à la loi concernant la présente demande de dérogation mineure et qu’aucun avis ou demande n’a été reçu à la municipalité à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait l’étude de la demande le 14 mai 2024 et a formulé un avis favorable;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

2024-06-113 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure #2024-04-0001 sur la propriété du 520 Descente 22, visant à réduire de 572 m² la superficie actuelle du lot 5 416 784 au profit du lot voisin 5 416 741, faisant passer de 8125,9 m² à 7 553,9 m² le lot 5 416 784, alors que le règlement de lotissement #2000-4 en vigueur, article 22-tableau 1 exige un minimum de 12 000m².

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Vidange des fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a adopté le règlement #2018-18 relatif au mesurage et à la vidange des fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'il est déterminé par le mesurage que la fosse doit être vidangée, un avis écrit est envoyé au citoyen concerné par la poste ou remis en mains propres ou laissé à la résidence visée;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la preuve de vidange n'est pas fournie à la municipalité, la vidange est réputée non réalisée;

CONSIDÉRANT QU'au moins deux (2) avis écrits supplémentaires ont été transmis par courrier aux propriétaires de résidence nécessitant une vidange de la fosse, dont un dernier avis leur donnant jusqu'au 31 mai 2024 pour avoir fourni la preuve exigée;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 13 du règlement #2018-18, la municipalité peut procéder à la vidange de la fosse de ladite résidence à la période fixée avec l'entrepreneur mandaté par le conseil et ce, en appliquant les frais prévus à l'article 6 paragraphe b) du même règlement, à savoir le coût de la vidange plus un frais de 150\$, le tout étant facturé au propriétaire-contrevenant;

2024-06-114 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité retienne les services de la firme Enviro5 Inc pour la vidange des fosses septiques situées aux adresses suivantes, le tout sous la coordination de l'inspectrice en bâtiment et en environnement :

- 4005 Griffin
- 2290 Laflamme
- 1990 Marlinton

QUE la facturation applicable conformément au règlement #2018-18 soit effectuée.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 21 mai dernier.

8.2 Appel d'offres pour l'asphaltage sur le chemin Stanstead

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage doivent être faits sur le chemin Stanstead sur une distance d'environ 600 mètres;

2024-06-115 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise les travaux d'asphaltage sur le chemin Stanstead sur une distance d'environ 600 mètres.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres public sur le SEAO pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Stanstead, et que le prix soumis proviendra du montant prévu au budget 2024 sous la subvention TECQ.

ADOPTÉE

8.3 Acceptation de l'offre de service pour les services professionnels de contrôle de la qualité des matériaux et la surveillance environnementale pour le projet du chemin Cedarville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des offres de service pour services professionnels de contrôle de la qualité des matériaux et la surveillance environnementale pour le projet du chemin Cedarville;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Solmatech au prix de 28,451.70\$, taxes en sus;

2024-06-116 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat de services professionnels de contrôle de la qualité des matériaux et la surveillance environnementale pour le projet du chemin Cedarville à la compagnie Solmatech au prix de 28,451.70\$, taxes en sus;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.4 Appel d'offres pour le déneigement des chemins d'hiver

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie a discuté de l'appel d'offres pour le déneigement des chemins d'hiver;

2024-06-117 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

QUE le conseil autorise la Directrice générale à émettre un appel d'offres public pour le déneigement des chemins d'hiver sur une période de trois (3) ans, soit 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

ADOPTÉE

8.5 Compensation pour utilisation du téléphone cellulaire personnel de l'employé saisonnier

CONSIDÉRANT QUE le téléphone cellulaire municipal de l'employé en voirie saisonnier est brisé et qu'il serait bénéfique de le compenser pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel au lieu d'acheter un nouveau téléphone;

2024-06-118 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la compensation de 30\$ par mois à l'employé en voirie saisonnier pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel au travail, seulement pendant les mois de travail de cet employé.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 57,644.02\$ et les salaires s'élèvent à 20,474.27\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 78,118.29\$.

2024-06-119 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 56,281.39\$;

2024-06-120 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 3 juin dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Dépôt du Rapport du Maire

CONSIDÉRANT QUE le maire David Lépine dépose devant le conseil son rapport du maire conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 172.2.2 prévoit que le texte du rapport du maire doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

2024-06-121 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la Directrice générale de distribuer le rapport du maire 2024 à tous les citoyens de la Municipalité par le biais du bulletin municipal et par sa publication sur le site web de la Municipalité.

QUE dans les quinze (15) jours suivant la publication du rapport du maire sur le site de la Municipalité, les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et les réponses seront données lors de la séance subséquente.

ADOPTÉE

10.2 Appui financier à la Société de Conservation de la Nature

CONSIDÉRANT QUE la Société de Conservation de la Nature (SCENE) doit effectuer des travaux aux passerelles et à l'accès de la Tourbière Marlinton et demande donc un appui financier de 5,000\$ de la part de la Municipalité d'Ogden;

2024-06-122 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise une contribution financière de 5,000\$ à SCENE pour effectuer les travaux d'accès à la Tourbière Marlinton.

ADOPTÉE

10.3 Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec – appui

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution no. 2024.04.81, pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

2024-06-123 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

DE demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

DE transmettre la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député d'Orford, M. Gilles Bélanger, à la MRC de Memphrémagog, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

10.4 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE 21% de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024;

2024-06-124 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement no. 2024.05 d'amendement au règlement de zonage no. 2000-3

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Gilbert Boileau à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de ce règlement a été adopté lors de cette même séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation a eu lieu le 28 mai dernier;

2024-06-125 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le règlement no. 2024.05 d'amendement au règlement de zonage no. 2000-3.

QUE le présent règlement n° 2024.05 aura pour objet de soustraire les zones 12Rv, 13Rv, 21Mem et 26Rv des dispositions applicables aux paysages naturels d'intérêt supérieur (article 49), de permettre des chemins d'accès pouvant se faire dans une pente entre 15% et 30% dans un paysage naturel d'intérêt supérieur (article 49) et de retirer une disposition spécifique de réparation dans le littoral pour le ruisseau Tomkins (article 40).

QUE copie règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13.2 Adoption – Règlement no. 2024.06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA »

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Michel Lesage à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de ce règlement a été adopté lors de cette même séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée de consultation a eu lieu le 28 mai dernier;

2024-06-126 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le règlement no 2024.06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale « PIIA ».

QUE le présent règlement n° 2024.06 aura pour objet de permettre de procéder à une évaluation qualitative de certains projets. Il établit donc le mécanisme, les règles administratives et les règles interprétatives. Plus spécifiquement, il énumère les objectifs et les critères d'évaluation



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

pour des travaux visés dans les pentes fortes variant de 15% à moins de 30% sur l'ensemble du territoire d'Ogden.

QUE copie règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13.3 Adoption – Règlement no. 2024.07 d'amendement au règlement de permis et certificats no. 2000-8

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Eric Fafard à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2024;

2024-06-127

Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le règlement no 2024.07 d'amendement au règlement de permis et certificats no. 2000-8.

QUE le présent règlement n° 2024.07 aura pour objet d'exiger un certificat pour le remblai, déblai d'une superficie de plus de 100 m².

QUE copie du règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

Le maire a mentionné la rencontre avec le ministère de l'Environnement concernant la Réserve Dunn et que le protocole de l'an dernier avec les gardiens sera continué cet été. Le maire a aussi avisé que les travaux pour le projet du chemin Cedarville ont débuté aujourd'hui même. Il a finalement mentionné que la police fera du radar sur le chemin Griffin en réponse à des plaintes de vitesse qui ont été reçues.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog le 15 mai dernier. Il y a eu une présentation de Marie-Hélène Cadrin qui a confirmé que les mutations baissent partout dans la MRC de Memphrémagog. Il y aura une nouvelle façon de former la patrouille nautique qui aura pour effet d'améliorer leur service.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Sylvia Poirier a demandé s'il serait possible de mieux démarquer où les travaux sont rendus sur le chemin Cedarville. M. Lesage a répondu que le sujet sera apporté à la prochaine rencontre du comité technique avec l'ingénieur. Mme Rousseau a demandé si un stationnement sera



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL
Municipalité d’Ogden

construit à la Réserve Dunn. Le maire lui a avisé qu’il n’avait pas de réponse en ce moment. Mme Marlène Lemire a questionné le pourquoi du don au Parc Weir. Le conseil lui a répondu qu’il s’agit d’un geste de bonne foi afin de pouvoir utiliser le parc pour les activités du Comité de Loisirs cet été. M. Martin Turcotte a demandé si l’item 6.4, soit la demande de dérogation mineure avait été acceptée, et le maire lui a confirmé que oui.

2024-06-128 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l’ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 38 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.